



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
22 JUIN 2016**

---

**Numéro**

DEL 2016.06.22/121

**Thème : DÉLÉGATION DE  
SERVICE PUBLIC 5.****Objet :** C.I.P.PA : APPROBATION  
RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉS  
2015

Le **mercredi 22 juin 2016** à 16h00 le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1<sup>er</sup> étage de la CCB, sous la présidence de **Monsieur Gérard FROMM, Maire.**

**Étaient Présents :** GUERIN Nicole, POYAU Aurélie, DAERDEN Francine, BOVETTO Fanny, DUFOUR Maurice, AIGUIER Yvon, JALADE Jacques, MARCHELLO Marie, DAVANTURE Bruno, PETELET Renée, DJEFFAL Mohamed, JIMENEZ Claude, PROREL Alain, KHALIFA Daphné, MILLET Thibault, BRUNET Pascale, BOREL Jean-Paul, PONSART Marie-Hélène, FABRE Mireille, GRYZKA Romain, VALDENNAIRE Catherine, MONIER Bruno, MUHLACH Catherine, PICAT RE Alessandro, BREUIL Marc, DAZIN Florian.

**Convocation****Date :** 16/06/2016**Affichage :** 16/06/2016**Étaient Représentés :**

GUIGLI Catherine pouvoir à POYAU Aurélie.  
MARTINEZ Gilles pouvoir à FROMM Gérard.  
CIUPPA Marcel pouvoir à BOREL Jean-Paul.  
ROMAIN Manuel pouvoir à DJEFFAL Mohamed.  
ARMAND Émilie pouvoir à PICAT RE Alessandro.

**Nombre de membres  
du Conseil Municipal****En exercice :** 33**Présents :** 27**Nombre de  
suffrages  
exprimés :** 32**Absents-Excusés :**

GUIGLI Catherine, MARTINEZ Gilles, CIUPPA Marcel,  
ROMAIN Manuel, PEYTHIEU Éric, ARMAND Émilie,

**Secrétaire de Séance :** DJEFFAL Mohamed.

Rapporteur : Gérard FROMM.

## 1 - HISTORIQUE

Le CIPPA (Centre international de préparation physique en altitude) a véritablement démarré ses activités en novembre 1985 par la création de la régie autonome (Régie Municipale avec Autonomie Morale et Financière) et a reçu ses premiers stagiaires début 1986.

Ce n'est qu'à partir de l'année 1999 que les charges de personnel ont été en totalité imputées aux charges de fonctionnement du CIPPA car auparavant certains postes étaient pris en charge par la D.D.J.S. (Directeur de 1987 à 1988) ou la Mairie (Directeur de 1989 à 1992 ; gestionnaire de 1987 à 1992 et demi-poste d'agent comptable de 1987 à 1998).

Aujourd'hui c'est un établissement comprenant 42 chambres et 126 lits et employant neuf personnes en contrat à durée indéterminée.

## 2 - LES CONSTRUCTIONS OU RÉNOVATIONS POSTERIEURES :

- En 2000 Création d'un bâtiment annexe comprenant :
  - Une salle restaurant de 140 places
  - Une salle de réunion de 80 places
  - Une salle de musculation avec sauna (180 m<sup>2</sup>)
  - Un bar
  - Une salle de massage
  - Deux bureaux
  - Un bureau économat
  - La cuisine et les réserves
- En 2002 extension du restaurant, de la salle de réunion et du bar
- En 2005 Extension et restructuration du bâtiment : soit un total de 26 chambres rinnovées
- En 2006 Reprise des travaux du bâtiment A (Automne 2006)
- En 2007 restructuration du bâtiment B

## 3- SES OBJECTIFS

- L'accueil et l'hébergement de sportifs de haut niveau pour des stages d'oxygénation et de préparation physique

- L'organisation de préparation ou de formation aux métiers sportifs, notamment les phases obligatoires relevant de la responsabilité de l'État.
- La mise en œuvre d'actions liant le sport à la recherche scientifique et médicale, à l'industrie, au tourisme et au climatisme
- L'accueil et l'hébergement des associations à vocation sportive.
- La préparation physique (salle de musculation).

#### 4- LE PERSONNEL

- Le centre emploie neuf personnes en contrat à durée indéterminée :
  - 1 directeur
  - 1 secrétaire
  - 1 agent comptable
  - 1 cuisinier
  - 4 agents de service sur les postes (plonge, ménage, service)
  - 1 préparateur physique chargé de la salle de musculation.
- Afin de pallier aux périodes de congés ainsi qu'à la surcharge d'activité liée aux périodes d'affluence, trois personnes sont embauchées sur des contrats à durée déterminée.
- La structure est ouverte sept jours sur sept tout au long de l'année excepté une fermeture annuelle de quinze jours programmée durant le mois de novembre qui est traditionnellement un mois très calme. Cette fermeture permet de « solder » en partie les congés payés et de faire récupérer les heures supplémentaires réalisées par les agents lors des périodes de remplissage importantes du centre.
- Comme le met en évidence l'organigramme, le centre ne dispose d'aucune marge de manœuvre lors des périodes de maladie ou de congés des employés. Ce n'est que grâce à une certaine polyvalence des employés que le centre parvient à fonctionner.

#### 5 - BILAN D'ACTIVITE ET FINANCIER 2015 :

##### 5.1 - Activité.

Depuis 2012, le centre connaît une baisse d'activité ; le taux de fréquentation du centre ne cessant de se dégrader ces dernières années ce qui entraîne une baisse régulière des recettes. Néanmoins, l'exercice 2015 a vu la tendance s'inverser avec une légère hausse des recettes (+ 1%) pour atteindre 591 194,00 € contre 585 603 en 2014.

Le taux de remplissage est variable selon les mois de l'année ainsi que du type de clientèle, étant entendu que les stages scolaires de géologie contribuent fortement au remplissage du centre pendant les mois « creux ».

Les difficultés de remplissage ressenties durant l'année 2015 sont identiques à celles des années précédentes et ont pour causes principales :

- Un contexte économique défavorable qui touche de plus en plus les associations y compris des stages de géologie qui représentent une part importante de l'activité du centre.
- Des difficultés pour obtenir la mise à disposition de la piscine et de la patinoire.

## 5.2 Finances

Le compte de résultats de l'année 2015, présente un déficit de 45 128,00 € dans la section de fonctionnement et un excédent de 59 496,00 € dans la section d'investissement.

La perte d'exploitation (excluant les éléments exceptionnels) s'élève à 31 000,00 euros en 2015, ce qui traduit un effort de redressement sensible comparé à la perte de 101 000,00 euros en 2014.

La politique de réduction des coûts s'est poursuivie et globalement les charges baissent de 8% soit - 58 000,00 euros

La structure bénéficie au 31 décembre 2015 d'une trésorerie de 106 920,00 euros et si les ressources propres de la structure diminuent chaque année les capitaux propres restent positifs pour 51 000,00 euros.

La Commission Consultative des Services Publics Locaux s'est réunie le 10 juin 2016 et a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal prend acte du rapport d'activités de l'exercice 2015.

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

PUBLIÉ LE **05 JUIL. 2016**

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME.

Le Maire,  
Gérard FROMM.



AR PREFECTURE

005-210500237-20160622-DEL20160622121-DE  
Regu le 05/07/2016



C.I.P.P.A

Centre International de Préparation Physique en Altitude

Compte rendu activité

Année 2015



## Sommaire

- 1 – Historique
- 2 – But et objet de la structure
- 3 – Statut juridique
- 4 – Présentation de la structure
- 5 – Le personnel
- 6 – Le bilan d'activité et financier de l'année 2015  
Budget réalisé 2015
- 7 - La salle de musculation
- 8 – Clientèle CIPPA

## ANNEXES

- 1 – Statuts du CIPPA
- 2 – Projet éducatif du CIPPA

## 1 – HISTORIQUE

Sous la municipalité de M. Paul DIJOURD, il avait été projeté de réaliser une structure d'accueil pour les sportifs de haut niveau.

En fin de mandat les travaux ont débuté, le mandat suivant a vu l'arrivée de l'équipe menée par Monsieur DE CAUMONT Robert. Une interruption des travaux a eu lieu pendant une année. Le temps de la réflexion de la nouvelle équipe dirigeante. Décision a été prise de continuer le projet prévu et de l'améliorer dans sa conception.

En effet sur le nouveau projet était projeté un véritable « village d'accueil ». Le bâtiment existant était utilisé uniquement pour l'hébergement des stagiaires, un bâtiment à l'entrée (base kayak actuelle) devant servir d'accueil/secrétariat, un autre bâtiment devant être réalisé pour la restauration et des villas annexes pour l'hébergement.

Ce projet n'a pas été réalisé et seulement le bâtiment en cours de réalisation a été terminé.

Peu après, un autre bâtiment a été réalisé, celui-ci avait pour vocation la mise en place d'un centre - médico sportif et l'utilisation de la partie sommitale pour un logement de fonction du gardien.

**4 novembre 1985** : Création de la Régie autonome du Centre d'oxygénation.

Le centre a ouvert aux premiers stagiaires au début de l'année **1986**.

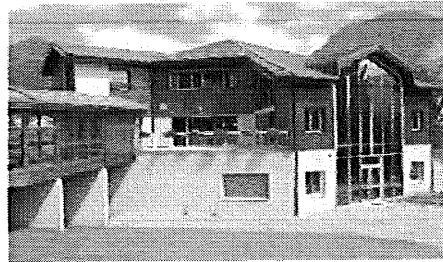
Dans les premières années de son fonctionnement, une partie des charges de personnels n'étaient pas imputables aux charges de fonctionnement du CIPPA, mais soit à la direction de la Jeunesse et des Sports (Directeur en 1987 et 1988), soit à la Mairie de Briançon (Directeur de 1989 à 1992, le gestionnaire de 1987 à 1992 et l'agent comptable de 1987 à 1998 sur un ½ temps).

Ce n'est qu'à partir de l'année 1999 que les charges de personnel ont été en totalité imputées sur les charges de fonctionnement du CIPPA.

Les grandes dates :

**En 2000**                      **Création d'un bâtiment annexe comprenant :**

- Une salle restaurant de 140 places
- Une salle de réunion de 80 places.
- Une salle de remise en forme (180 m<sup>2</sup>)
- Saunas
- Un bar
- Une salle de massage
- Deux bureaux pour les chefs d'équipe stagiaires.
- Un bureau économat.
- Cuisine et réserves cuisine.



**En 2005****Extension et restructuration du bâtiment A**

- Douze chambres nouvellement créés
  - Quatorze chambres réhabilitées.
- Soit un total de 26 chambres rénovées.

**En 2006****Reprises travaux du bâtiment A . ( Automne 2006)**

Ces travaux étant programmés pour la reprise des travaux mal réalisés ou en cours de finition.

**En 2007****Restructuration Bâtiment B**

Cette restructuration était programmée du mois de septembre au mois de décembre 2007 .

Le 19 avril 2007 un courrier de Monsieur MAFFEO Philippe en qualité d'adjoint au Maire délégué aux travaux nous informait que cette opération était suspendue. La moitié de l'ancien bâtiment, soit 16 chambres (65 lits).



Démolition de la coursive - 4 mars 2005

Démolition coursive



Extension du Bâtiment A



Chambre restructurée



Extension hébergement



## **2 – BUT ET OBJET DE LA STRUCTURE**

La régie autonome a pour objet, dans le cadre des lois suivantes :

- loi relative à l'organisation et à la promotion des activités physiques et sportives (Loi n°84-810 du 16 juillet 1984)
- Loi relative au développement et à la protection de la montagne (Loi n°85-30 du 09 janvier 1985.)
- Loi d'orientation et de programmation pour la recherche et le développement technologique de la France (Loi n° 82-610 du 15 juillet 1982).

D'affirmer la dimension internationale et olympique du sport,

De faciliter, au premier titre, les échanges et rencontres entre sportifs d'Italie et de France,

D'assurer :

- L'accueil et l'hébergement de sportifs de haut niveau pour des stages d'oxygénation et de préparation physique,
- L'organisation de préparation ou de formation aux métiers sportifs, notamment les phases obligatoires relevant de la responsabilité de l'Etat.
- La mise en œuvre d'actions liant le sport à la recherche scientifique et médicale, à l'industrie, au tourisme et au climatisme.

L'accueil et l'hébergement des associations à vocation notamment sportive.

## **3 – STATUT JURIDIQUE**

Depuis son ouverture la structure juridique choisie est la « Régie Municipale avec l'Autonomie Morale et Financière ».

Un conseil d'administration gère la structure.

Il propose le choix d'un directeur qui est nommé par délibération du conseil municipal, il propose également un agent comptable public au Préfet.



#### **4 – PRESENTATION DE LA STRUCTURE.**

La structure du CIPPA est répartie sur 2 800 m<sup>2</sup> et comprend :

- **Un espace d'hébergement**

Deux bâtiments séparés permettant une meilleure gestion des groupes.

Le Bâtiment A (restructuré) comprenant 58 lits pour 26 chambres.

Soit        7 chambres de 2 personnes (Twin)  
              8 chambres de 1 personne (single)  
              8 chambres de 3 personnes  
              3 chambres de 2 + 2 personnes

Le Bâtiment B (non restructuré), comprenant 62 lits pour 16 chambres.

Soit        1 chambre de 1 personne  
              1 chambre de 2 personnes  
              2 chambres de 3 personnes.  
              9 chambres de 2 + 2 personnes  
              2 chambres de 3 + 2 personnes  
              1 chambre de 4 + 3 personnes

Toutes les chambres sont équipées de douches et de toilettes.

- **Un espace restauration.**

L'espace restauration comprend

- une salle de restaurant pouvant accueillir 140 personnes.
- une réserve alimentaire équipée avec chambres froides positives et négative.
- un bureau dédié à l'économat.
- des vestiaires dédiés au personnel.
- une cuisine spacieuse équipée entièrement en 2002.

- **Des espaces communs.**

- **Salle pédagogique**  
Cette salle d'une capacité de 100 personnes est équipée avec vidéoprojecteur, rétroprojecteur, grand écran, sonorisation.
- **Bar**  
Capacité d'une quarantaine de personnes, le bar est entièrement équipé avec un matériel professionnel.
- **Salle de musculation**  
Une salle de musculation de 180 m<sup>2</sup> est équipée avec du matériel performant (Technogym et Concept)
- **Salle de massage**  
Une salle de massage comprenant deux tables ainsi qu'une lampe infra-rouge. Cette salle est équipée de lavabo ainsi que d'un chauffage autonome permettant d'accueillir des athlètes dans de bonnes conditions.

- **Salle ski nordique pour les scolaires de Briançon.**  
Une salle est mise à la disposition des moniteurs de sports municipaux afin de stocker le matériel de ski nordique utilisé pour les activités des pleins airs primaires et de l'école municipale de la ville de Briançon.
- **Salle de jeux.**  
une salle de jeux comprenant un babyfoot et une table de tennis de table.
- **Salle de rangement et stockage de matériel.**  
Des salles permettant le rangement, l'entretien du matériel ski l'hiver et vélo l'été sont situés dans le sous-sol du bâtiment B et A.
- **Une buanderie**  
Une buanderie équipée d'une machine à laver professionnelle permet le petit lavage du centre et le lavage du linge des stagiaires pour les longs séjours.
- **Une salle de réunion**  
Une salle de réunion en sous-sol pouvant accueillir une trentaine de personnes.
- **Une salle mise à la disposition du CBGA**  
Une salle pédagogique est mise à la disposition du CBGA, permettant le stockage de matériel pédagogique servant aux interventions des guides du CBGA lors de la réception des lycées durant les mois de mai, juin, septembre et octobre .
- **Une salle détente TV**  
Située près de l'accueil du CIPPA, cette salle dispose d'un équipement bar léger et d'un écran plasma de grandes dimensions.  
Accès sur la terrasse extérieure, c'est un lieu de vie apprécié des stagiaires.
- **Des espaces permettant le travail du personnel**
  - un atelier
  - un garage avec espace rangement
  - un local pour les archives
  - des réserves aux étages permettant le stockage du linge et des produits d'entretien quotidien.
  - Une grande réserve entretien.
  - Un appartement de fonction situé au premier étage du centre-médico sportif permettant le logement du personnel sécurité incendie.
- **Des locaux techniques**
  - un local où est situé le transformateur du chauffage de base.
  - Deux chaufferies (ancien et nouveau bâtiment).
  - Des combles (VMC)
  - Machinerie ascenseur

## 5- LE PERSONNEL.

Le centre emploie neuf personnes en contrat à durée indéterminée. Il y en avait douze il y a deux ans. Des économies importantes sur la masse salariale, qui sont liées à une adaptation en rapport avec le remplissage du Centre.

La structure est ouverte sept jours sur sept tout au long de l'année. Une fermeture annuelle de quinze jours est programmée durant le mois de novembre. Mois où nous avons un fonctionnement très réduit en taux de remplissage.

L'annualisation du temps de travail permet de conserver des emplois en CDI.

La fermeture annuelle permet de solder en partie les congés payés des employés et de faire récupérer les heures supplémentaires réalisées lors de remplissages importants du centre.

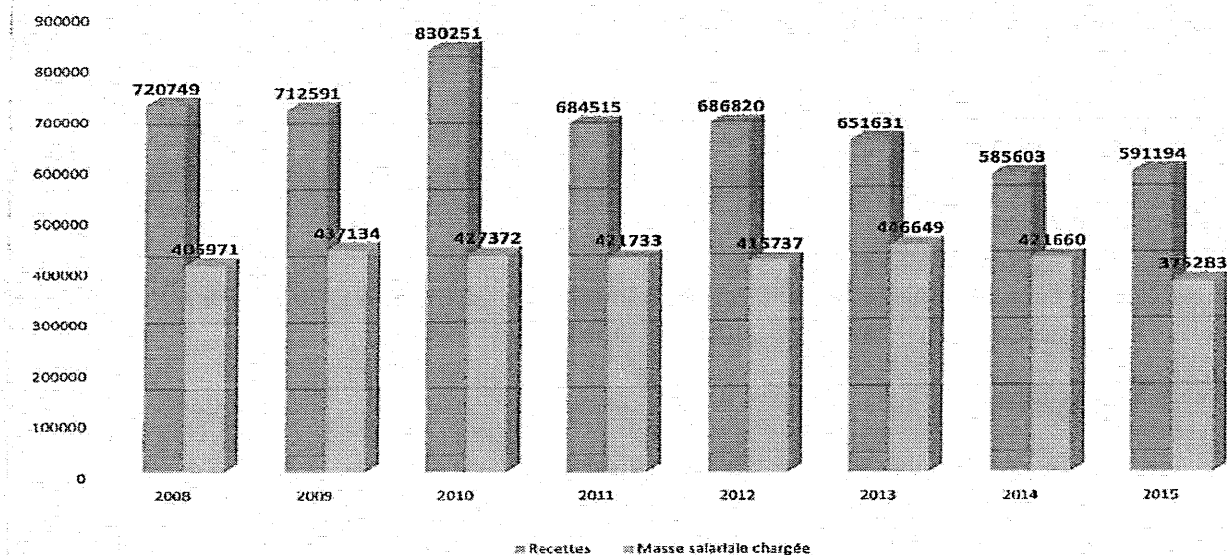
Comme nous pouvons le constater à la vue de l'organigramme ci-joint, nous fonctionnons à flux tendu concernant le personnel et nous n'avons pas de marge de manœuvre lorsque le personnel est absent (maladie ou congés).

Il faut remercier les membres du personnel qui acceptent une grande polyvalence afin d'adapter les charges de travail en fonction de la demande.

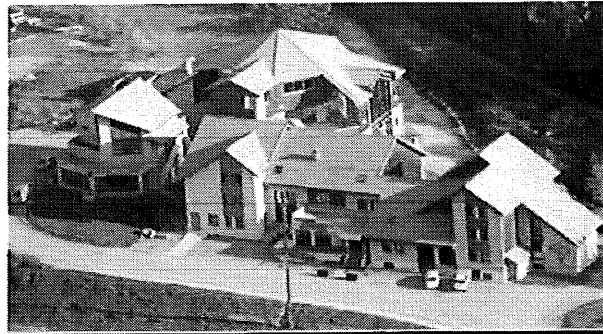
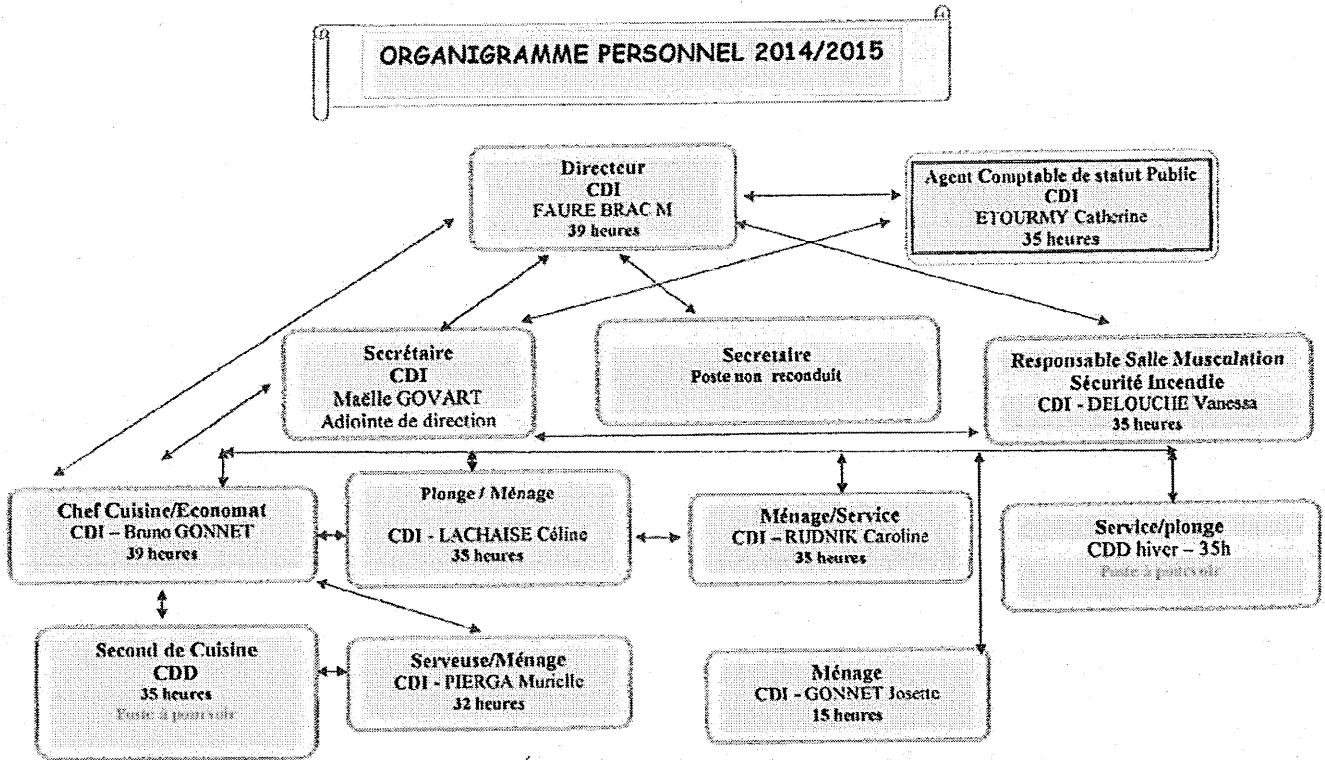
Avec la réalisation de l'extension en 2002 (Restaurant-musculation-salle réunion-bar) et l'extension des chambres en 2005, nous fonctionnons avec un effectif réduit par rapport à notre fonctionnement antérieur à l'année 2002.

Les surfaces à entretenir (chambres, communs, restaurant, salle de musculation) représentent un total de plus de 3000 m<sup>2</sup>.

Masse salariale (en €) et recettes (en €)



Organigramme 2015



## **6 – LE BILAN D'ACTIVITE ET FINANCIER DE L'ANNEE 2015**

### **Activité.**

Le nombre de nuitées pour l'année 2015 est de 11 654 et le nombre de repas servi est de 26 259.

Les recettes sont de 591 194 €, comparable au niveau des recettes réalisé en 2006 soit 594 771 € (année qui était bénéficiaire).

Au cours des derniers exercices l'évolution des recettes sont les suivantes :

- 2014 : 585 603 €
- 2013 : 651 631 €
- 2012 : 686 820 €
- 2011 : 684 515 €
- 2010 : 830 251 € ( meilleure année du CIPPA et année de référence).

Le contexte est difficile, les négociations commerciales sont rudes et la concurrence s'accroît. Depuis l'année 1996, les tarifs ont été augmentés en moyenne de 1.5% par an, selon l'augmentation du coût de la vie, aujourd'hui les négociations commerciales nous poussent à travailler sur des tarifs proposés il y a 8 ans en arrière. Les charges par contre continuent de croître.

A noter le point positif suivant :

La reprise de la gestion en directe des infrastructures municipales, piscine et patinoire devrait permettre de meilleures adaptations pour le réceptif des stages de patinage et de natation.

### **Coûts et rentabilité**

La perte d'exploitation (excluant les éléments exceptionnels) s'élève à 31 000 € en 2015, identique à l'année 2011 qui avait marqué le point de départ d'une série de déficit d'exploitation. Sur cette année 2015, on constate des efforts de redressement évidents.

La perte d'exploitation est passée de -101 000 € en 2014 à - 31 000 € en 2015.

La politique de réduction des coûts s'est poursuivie et globalement les charges baissent de 8% soit - 58 000€.

On note notamment une baisse de la masse salariale de -11% soit - 46 000 €.

Les charges de personnel représentent 57% des charges (58% en 2014) et 64 % des recettes (72% en 2014 en raison de la rupture conventionnelle d'un salarié et 68% sans cette rupture). Malgré cette baisse, ces charges de structure contribuent au déficit d'exploitation.

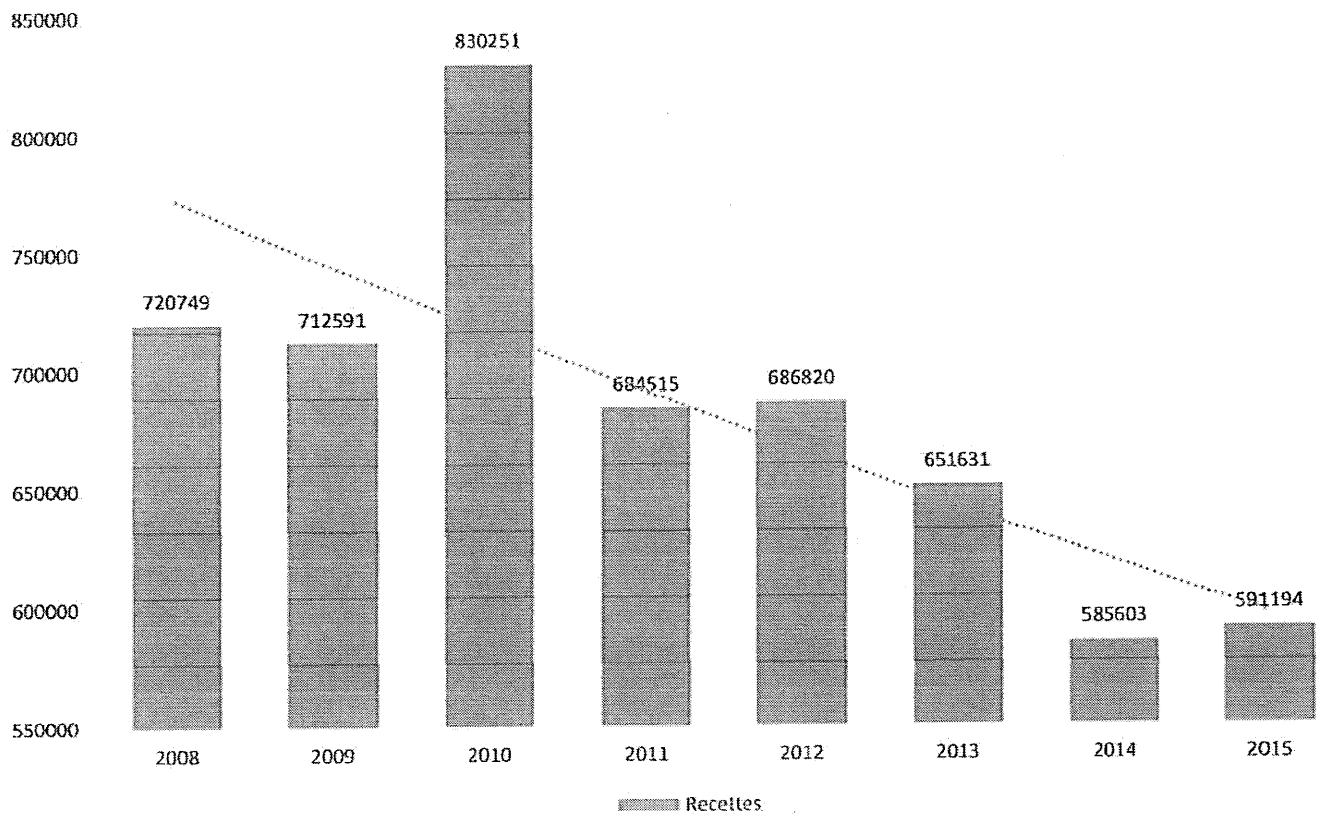
## Finances

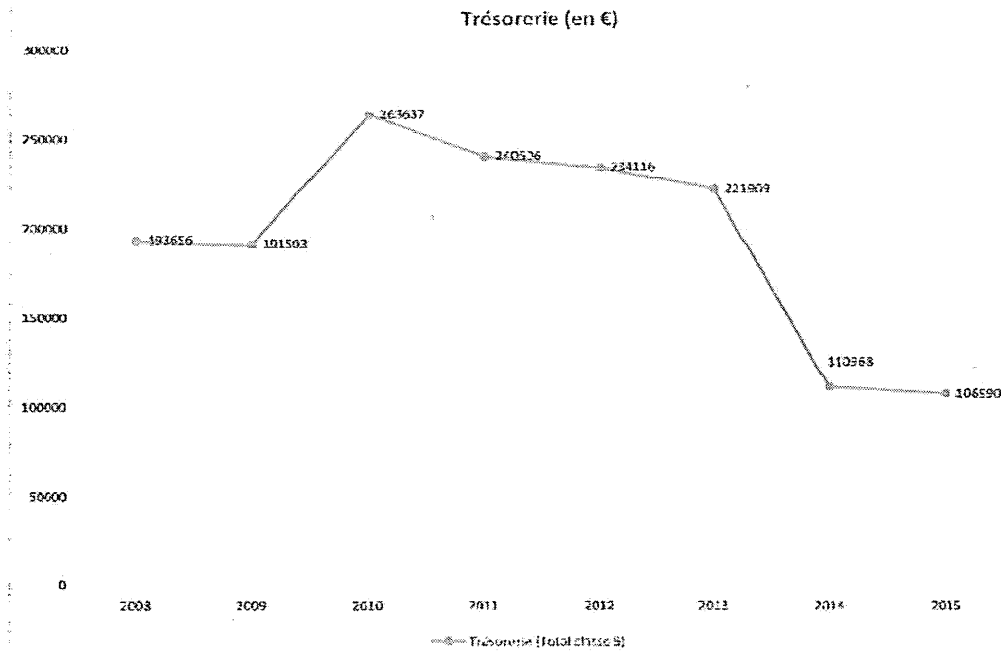
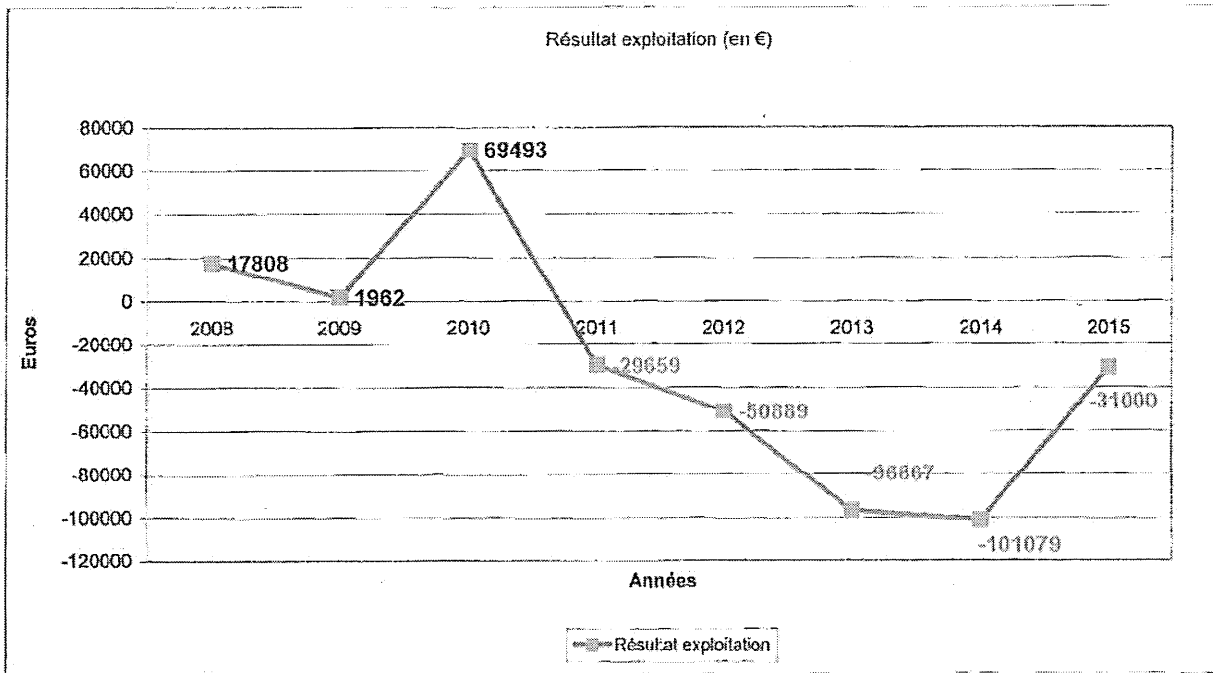
En 2014, les capitaux propres (fonds propres associatifs) n'étaient plus que de 96 000€ en raison d'une Perte de 83 000€.

Une perte de même ampleur aurait conduit à une perte de l'autonomie financière de la structure.

Au 31.12.2015, les capitaux propres restent positifs pour 51 000 €.

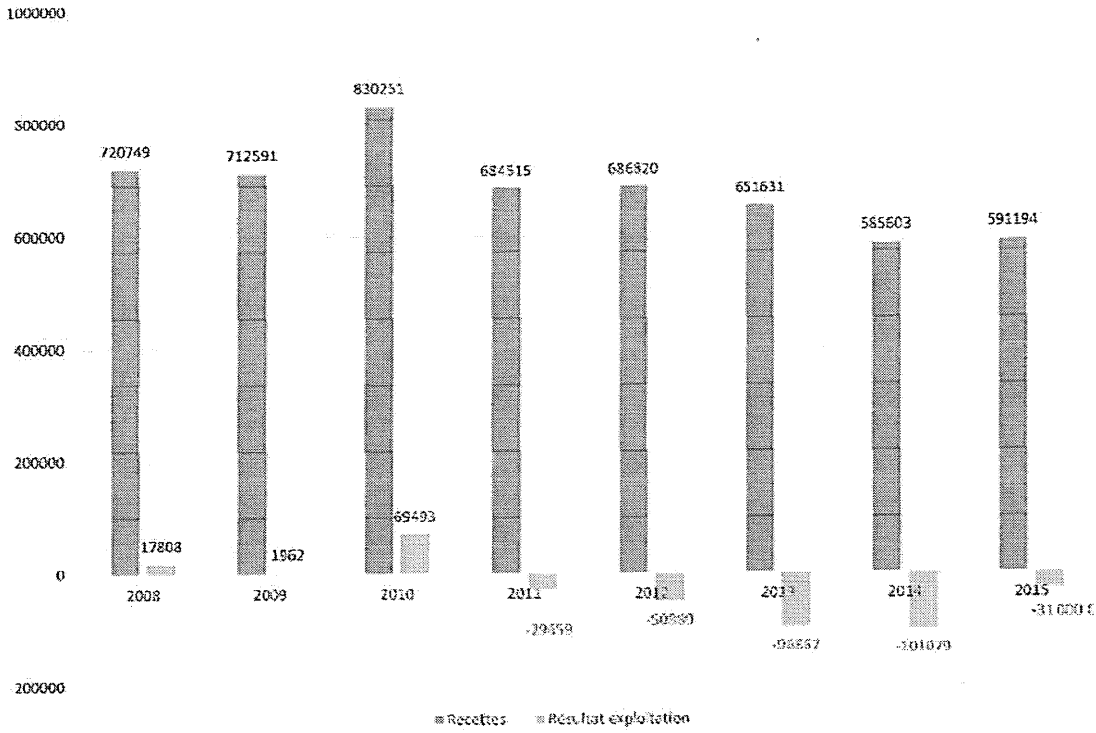
Historique des recettes (en €) entre 2008 et 2015







Recettes et résultat d'exploitation (en €)



BUDGET REALISE 2015

EXERCICE 2015  
SECTION INVESTISSEMENT

DEPENSES	Budget Primitif 2015	Ecart	Budget Réalisé 2015	RECETTES	Budget Primitif 2015	Ecart	Budget Réalisé 2015
11 Report à nouveau	205 642	-205 642	0	Fonds propres et Réserves	32 155	0	32 155
119000 Report à nouveau déficitaire	205 642	-205 642	0	Fonds associatif et réserve	32 155	0	32 155
13 Subv. Investissement	0	0	0	11 Report à nouveau	270 221	-205 641	64 580
139000 Subv. Inscrites au résultat	0	0	0	110000 Report à nouveau bénéficiaire	270 221	-205 641	64 580
151 Prov. risques charges	0	0	0	13 Subv. Investissem.	0	0	0
151000 Prov. Risques charges	0	0	0	131000 Subv. Investissem.	0	0	0
16 Remboursement emprunts	0	0	0	16 Emprunts et dettes	0	0	0
168000 Crédit agricole	0	0	0	164100 Emprunt	0	0	0
20 Immobilisations incorporelles	11 823	-125	11 698	28 Dotation amortissement	389 724	7 491	397 215
20100 Frais établissement	8 232	0	8 232	280100 amort. frais établit	8 232	0	8 232
20500 concession	3 591	-125	3 466	280500 amort concession logiciel	3 591	-197	3 394
21 Immo. Corporelles	422 103	-4 911	417 192	281510 amort. i.t.m.o.i	52 141	1 843	53 984
215100 I.T.M.O.	65 763	-1 938	63 825	281810 amort. inst.agencet.amé.	164 802	3 845	168 647
218100 Inst. Agencement aménag.	189 261	-1 590	187 671	281820 amort. mat. transport	19 000	0	19 000
218200 Matériel transport	19 000	0	19 000	281830 amort. mat. bureau	8 898	1 072	9 970
218300 Matériel bureau	11 976	188	12 164	281840 amort. mobilier	132 877	929	133 806
218400 Mobilier	135 920	-1 571	134 349	281880 amort. Autres matériel	183	0	183
218800 Autres matériels	183	0	183				
31 Stock	0	5 564	5 564				
311000 Stock	0	5 564	5 564				
Deficit de trésorerie				Deficit de trésorerie	0		
Excédent de trésorerie	52 532		69 496				
	692 100	-198 150	493 950		692 100	-198 150	493 950

Le Président,

Monsieur Yvon AIGUIER

Monsieur Bruno DAVANTURE

Monsieur Marc LIBERELLE

Monsieur Michel RANCON

Monsieur Gilles DU CHAFFAUT

les membres du conseil d'administration,

Monsieur Christian BOURBON

Monsieur Romain GRZYKA

Monsieur Francis BORGIS

Monsieur Manu ROMAIN

Madame Catherine VALDENAIRE

Monsieur Marcel CIUPPA

Madame Claude JIMENEZ

Madame Mireille FABRE

Monsieur Jacques JALADE

Monsieur Grégory VERSTRAET

## BUDGET REALISE 2015

EXERCICE 2015

SECTION FONCTIONNEMENT

DEPENSES	Budget Primitif 2015	Ecart	Budget Réalisé 2015	RECETTES	Budget Primitif 2015	Ecart	Budget Réalisé 2015
<b>60 Achats</b>	<b>165 946</b>	<b>-28 812</b>	<b>137 134</b>	<b>70 Ventas</b>	<b>658 725</b>	<b>-67 532</b>	<b>591 194</b>
602200 Fournitures consommables	3 084	542	3 628	706100 Hébergement/restauration	625 750	-61 902	563 848
602220 Produits entretien	5 464	-797	4 667	706200 Bar	1 000	416	1 416
602600 Consignes	0	-13	-13	706400 Divers	0	15	15
603100 Variations stock mat. 1ere	0	-1 489	-1 489	708100 Recettes pédagogiques	0	924	924
603700 Variations stock march	0	0	0	708200 commissions et courtages	150	31	181
604000 Frais et mat. pédag	0	1 080	1 080	708300 Cotisations salle muscu.	25 000	-8 188	16 812
604001 Analyse vétérinaire	600	47	647	708310 Location sauna	0	210	210
606100 Gaz	29 215	-8 308	20 907	708320 Location de salles	0	890	890
606110 Electricité	25 953	609	26 562	708350 Mise à dispo du bus	0	6	6
606120 Eau	9 069	-1 369	7 700	708600 Bonis sur reprise emballage	0	0	0
606140 Carburant	150	-126	24	708810 Partenariat sportif sponsorin	6 825	67	6 892
606300 Fourn. petit équip.	2 989	-590	2 399				
606310 Fourn. de déco.	50	5	55				
606400 Fourn. de bureau	1 516	100	1 616				
607000 Alimentation	87 056	-18 714	68 342				
607200 Boissons bar	800	211	1 011	<b>74 Subventions</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
00 Achats divers	0	0	0				
609000 R.R.R. Galland	0	0	0	<b>740000 Subventions</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>61 Services extérieurs</b>	<b>55 232</b>	<b>-2 910</b>	<b>52 322</b>	<b>75 Autres produits</b>	<b>0</b>	<b>1 743</b>	<b>1 743</b>
611000 Sous-traitance/relais Ratier	1 314	-771	543	758000 Produits divers	0	1 743	1 743
611100 Blanchisserie	13 087	-1 840	11 247	758100 Retenue d'arrhes	0	0	0
613200 Location immobiliere	0	0	0				
613500 Location matériel	3 423	-271	3 152				
615000 Entretien et réparation	0	0	0				
615200 Entr. rép. sur biens immo.	1 000	-306	694				
615510 Entr. rép. sur biens mobiliers	9 907	-2 604	7 303				
615520 Entretien matériel transport	0	119	119				
615530 Entretien matériel bureau	0	47	47				
615600 Maintenance	17 579	2 576	20 155				
616000 Assurances véhicules	1 095	1	1 096				
616100 Ass. Multirisques+divers	7 469	140	7 609				
618100 Documentation générale	358	0	358				
<b>62 Autres services extérieurs</b>	<b>24 319</b>	<b>-1 206</b>	<b>23 069</b>				
621100 Personnel Interimaire	0	0	0				
622200 Commissions	0	0	0				
622600 Honoraires	8 122	-125	7 997				
623100 Honoraire Avocat	1 000	-1 000	0				
622700 Frais d'actes et de contentieux	0	0	0				
623000 Annonces et insertions	2 747	-66	2 681				
623400 Cadeaux clientèle(entrée mus	0	0	0				
623700 Publication	0	0	0				
623800 Divers (canal sat., canal +)	821	0	821				
623810 Partenariat sponsoring	6 825	67	6 892				
624100 Transport sur achats	0	0	0				
624400 Transport administratif	35	0	-9				
625000 Dépl. Missions récept.	0	0	0				
626000 Frais postaux	200	144	344				
626200 Téléphone	4 049	-221	3 828				
626300 Internet	0	0	0				
627000 Services bancaires	100	-4	96				
628100 Cotisations	420	0	420				

Le Président,

les membres du conseil d'administration,

**CENTRE D'OXYGENATION**  
**HR PREFECTURE**

Les Sagnes  
005 211 0337-2116 0622-DEL 2016 0622121-DE  
03103 BRIANCON CEDEX  
Regu le 05/07/2016

Centre d'oxygénation  
Rue Jean Moulin - 05100 BRIANCON  
Tél. 04 92 20 17 69  
Siret: 340 390 301 0004

**BUDGET REALISE 2015**

63 Impôts et taxes	46 495	-397	46 098	76 Produits financiers	0	139	139
631100 Taxe sur Salaire	24 124	-156	23 968				
631200 Taxe apprentissage	1 835	7	1 842	764000 Rev. valeurs mob.placem.	0	0	0
631300 Formation continue	5 735	-230	5 505	765000 Escompte Obtenu	0	0	0
633310 Frais formation continue	0	0	0	767000 Produit Net s/ Cession Vale	0	139	139
635100 IFA	0	0	0	768000 Autres prod. financiers	0	0	0
635110 Taxe professionnelle	0	0	0				
635120 Taxe Habitation	6 900	-17	6 883				
637000 Autres impôts et taxes	7 901	0	7 901				
<b>64 Charges de personnel</b>	<b>570 478</b>	<b>4 805</b>	<b>575 283</b>	<b>770000 Produits except.</b>	<b>0</b>	<b>45</b>	<b>45</b>
641100 Salaires	269 832	1 010	270 842	771000 Produits except.	0	45	45
641100 hrs cpt	0	0	0	771800 Débet Estienne	0	0	0
641100 indemn. Journalière non soumis ch	0	0	0	772000 Prod. exploit. / ex. ant.	0	0	0
641200 Congés payés	0	3 360	3 360	772700 Prod. except./ ex. ant.	0	0	0
641430 Avantages en nature	0	0	0	775000 Prod. cession immobiliés.	0	0	0
641900 Remb./rémunérations	0	0	0	777000 Quote-part subv.invest.	0	0	0
645100 Sécurité sociale	62 265	-814	61 451	778100 Remb. Détériorations	0	0	0
645300 Retraite	20 271	93	20 364	778800 Autres prod. except.(estienne)	0	0	0
645400 Chômage	10 793	41	10 834	778000 Produits exceptionnels	0	0	0
645500 Prévoyance	6 238	-1 168	5 070				
645800 Cotis. Aux autres org. Soc.	0	1 938	1 938				
500 Médecine du travail	1 078	347	1 426				
646000 Autre charge personnel	0	0	0				
<b>65 Autres charges de gestion</b>	<b>136</b>	<b>0</b>	<b>136</b>	<b>78 Reprises sur provisions</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
651100 Redevances, concessions	136	0	136	787000 Reprises / provisions	0	0	0
654000 Créances irrécouvrables	0	0	0				
658000 Charges diverses	0	8	8				
<b>66 Charges financières</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>				
661100 Intérêts des emprunts	0	0	0				
<b>67 Charges exceptionnelles</b>	<b>0</b>	<b>5 541</b>	<b>5 541</b>	<b>79 Transfert charges d'exploit.</b>	<b>4 000</b>	<b>858</b>	<b>4 856</b>
670000 Charges except.(+671800)	0	0	0	790000 Transfert de charges	4 000	858	4 856
671000 Charge exceptionnelle cit irréc	0	5 541	5 541	791100 Avant. Nature	8 881	-1 172	7 709
672000 Charges/ex. antérieurs	0	0	0	791200 Indemn. Journ.	0	8 274	8 274
672700 Charges except/ex.ant.	0	0	0				
675000 Val.comp.ét.act.cédés	0	0	0				
678000 Autres charges exceptionn.	0	0	0				
675200 Imm. Corporelles	0	0	0				
<b>68 Dot. Amort. et provisions</b>	<b>9 000</b>	<b>10 496</b>	<b>19 496</b>				
681100 Dot.amort.des immo.	0	0	0				
681500 Dot. prov. pour risques(eau)	0	0	0				
120 immo. Corporelles	9 000	2 014	11 014				
68600 Provis. Risque	0	8 482	8 482				
<b>Excédent</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>Deficit reportable</b>	<b>0</b>	<b>45 128</b>	<b>45 128</b>
	<b>671 606</b>	<b>12 518</b>	<b>659 088</b>		<b>671 606</b>	<b>12 518</b>	<b>659 088</b>

Le Président,

Monsieur Yvon AIGUIER

les membres du conseil d'administration,

Monsieur Christian BOURBON

Monsieur Marcel CIUPPA

Monsieur Bruno DAVANTURE

Monsieur Romain GRYZKA

Madame Claude JIMENEZ

Monsieur Marc LIBERELLE

Monsieur Francis BORGIS

Madame Mireille FABRE

Monsieur Michel RANCON

Monsieur Manu ROMAIN

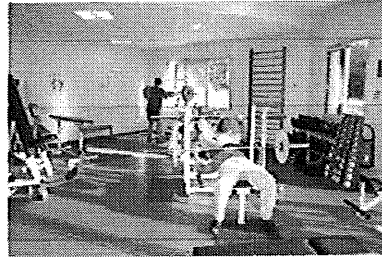
Monsieur Jacques JALADE

Monsieur Gilles DU CHAFFAUT

Madame Catherine VALDENNAIRE

Monsieur Grégory VERSTRAET

## 7 - LA SALLE DE MUSCULATION



### Présentation

Avant 2001, le CIPPA possédait une petite salle de musculation aménagée de façon sommaire, elle se situait dans une salle en sous-sol du bâtiment d'hébergement.

Devant l'attrait important que représente une salle de musculation pour les stagiaires du CIPPA, lors de la réalisation de l'extension nous avons intégré dans celle-ci la réalisation d'une salle de musculation.

Une étude de l'équipement a été réalisée conjointement avec des entraîneurs nationaux (kayak, ski, karaté etc..) et avec le responsable du centre médico-sportif.

Un matériel de gamme professionnelle de la marque TECHNOGYM et CONCEPT équipe la salle d'une superficie de 180 m<sup>2</sup>.

Deux saunas de grande capacité ont également été réalisés.

En 2002, la salle était ouverte aux stagiaires du CIPPA, à quelques clubs locaux et au fil du temps l'ouverture s'est faite de façon plus marquée vers le public Briançonnais.

Les stagiaires du CIPPA restent prioritaires sur l'utilisation de la salle.

La ville de Briançon avait dans les années antérieures une salle de remise en forme gérée par un employé municipal, ce poste n'ayant pas été renouvelé lors de son départ à la retraite un manque existait dans ce domaine.

D'où le succès immédiat obtenu par la fréquentation de la salle.

Un emploi jeune a été dans un premier temps mis à la disposition de la salle, mais très vite le CIPPA a dû prendre entièrement à sa charge le salaire du personnel de la salle.

Ensuite une autre salle privée s'est ouverte sur Briançon et la clientèle s'est partagée entre les deux structures.

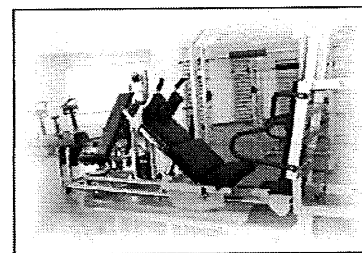
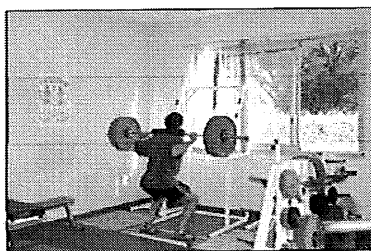
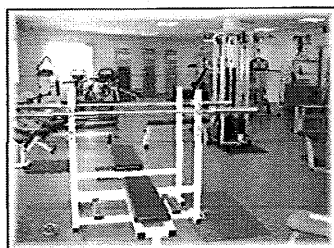
**Le chiffre d'affaire réalisé sur les trois dernières années.**

ANNEE	CA TTC
2005	30 019
2006	32 655
2007	28 178
2008	30 357
2009	29 963
2010	25 848
2011	23 075
2012	25 787
2013	24 809
2014	22 958
2015	17 022

En fin d'année 2015, le président du Conseil d'administration, après avoir effectué une analyse de rentabilité de la salle depuis son ouverture, a décidé d'adopter un autre mode de gestion de la salle. L'animatrice de la salle de musculation, après proposition d'une réinsertion sur un autre poste de travail a souhaité être licenciée.

Un licenciement pour raison économique a donc été effectué.

La salle est mise à disposition des utilisateurs sous la forme d'une location, pour les personnes ayant le diplôme requis pour encadrer des activités de musculation.



## **8 – CLIENTELE CIPPA**

### **Problèmes essentiels rencontrés sur les stages sportifs :**

- \* Des installations sportives qui ne sont pas toujours en adéquation avec la demande qui nous est faite, soit de disponibilité, soit de par la qualité offerte.
- \* Une concurrence forte sur ce secteur par des centres offrant des prestations similaires avec des installations sportives performantes (ex : Espace des mille sources à Bugeat (Corrèze- 750 m) , Yssingaux en Auvergne, Fon Romeu).
- \* Conjoncture économique actuelle difficile (clubs de moins en moins subventionnés).
- \* « Dumping » sur les tarifs pratiqués par la concurrence.

### **Problèmes rencontrés sur le réceptif des groupes de Géologie.**

Concernant la géologie, une convention a été signée avec la société privée 'ICI VOYAGES » afin de pouvoir bénéficier de l'encadrement des guides du CBGA. Sans cette convention nous ne pouvons plus obtenir de guides CBGA en direct.

Cette convention pour 2015, concernait la période de l'automne.

Avec la venue de la société « ICI VOYAGES », l'offre en termes d'hébergement a augmenté de façon significative et ainsi il y a eu sur l'automne une répartition des classes de géologie sur plusieurs centres d'hébergement, ce qui n'était pas le cas auparavant.

On constate donc une baisse de fréquentation des groupes de géologie sur l'automne 2015.

### **Contrainte sur l'éventuelle possibilité de vendre des produits « tout compris ».**

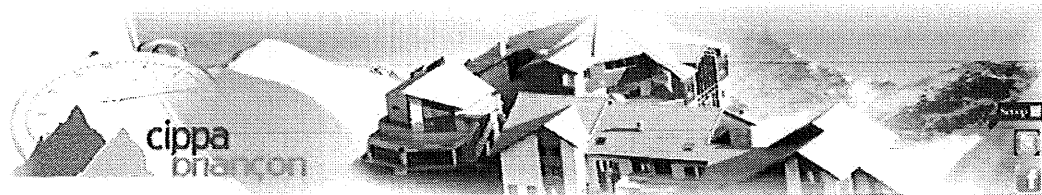
De par notre statut, il n'est pas possible de vendre du « tout compris », aussi il était important de trouver des prestataires extérieurs pouvant nous « commercialiser ».

C'est le cas avec « France Sport International », « France Sport », « Sport Vacances formation » « Ensolia » « Relief Travel » etc..

Egalement des produits à destination des Comités d'Entreprise et des « tours autocars ».

# ANNEXES

## Annexe 1 – Les Statuts



### REGIE AUTONOME DU CENTRE D'OXYGENATION DE BRIANCON (Centre International de Préparation Physique en Altitude)

## STATUTS

### ARTICLE 1

La régie autonome a pour objet, dans le cadre des lois suivantes :

- loi relative à l'organisation et à la promotion des activités physiques et sportives (Loi n°84-810 du 16 juillet 1984)
- loi relative au développement et à la protection de la montagne (Loi n°85-30 du 09 janvier 1985.)
- loi d'orientation et de programmation pour la recherche et le développement technologique de la France (Loi n° 82-610 du 15 juillet 1982).

D'affirmer la dimension internationale et olympique du sport,  
De faciliter, au premier titre, les échanges et rencontres entre sportifs d'Italie et de France,  
D'assurer :

- l'accueil et l'hébergement de sportifs de haut niveau pour des stages d'oxygénation et de préparation physique,
- l'organisation de préparation ou de formation aux métiers sportifs, notamment les phases obligatoires relevant de la responsabilité de l'Etat.
- la mise en œuvre d'actions liant le sport à la recherche scientifique et médicale, à l'industrie, au tourisme et au climatisme.



- l'accueil et l'hébergement des associations à vocation notamment sportive.
- l'accueil des sportifs Briançonnais, dans les installations du Centre.

## ARTICLE 2

La commune de Briançon mettra à la disposition de la régie, par voie de convention, les biens meubles et immeubles nécessaires à son fonctionnement.

La dite convention précisera en outre la répartition des charges afférentes à ce bien entre la commune et la régie.

## ORGANISATION ADMINISTRATIVE

### ARTICLE 3

La régie est administrée par un conseil d'administration et un directeur.

### Chapitre 1 CONSEIL D'ADMINISTRATION

### ARTICLE 4

Le conseil d'administration est composé de 15 membres.

Les membres du conseil d'administration seront désignés par délibération du conseil municipal sur proposition du Maire.

Ils sont relevés de leurs fonctions par la même autorité. Les membres du conseil d'administration doivent jouir de leurs droits civiques et politiques.

Les représentants de la commune doivent détenir la majorité des sièges du conseil d'administration.

### ARTICLE 5

Les autres membres du conseil d'administration seront choisis parmi les personnes s'intéressant particulièrement à la promotion sur Briançon, des activités physiques, sportives, culturelles, touristiques et de santé.

### ARTICLE 6

Les membres du conseil d'administration ne peuvent :

- prendre ou conserver un intérêt dans les entreprises en rapport avec la Régie,
- occuper une fonction dans ces entreprises,
- assurer une prestation pour ces entreprises,
- prêter leur concours à titre onéreux à la Régie.

En cas d'infraction à ces interdictions, l'intéressé est déchu de son mandat soit par le conseil d'administration à la diligence de son président, soit par le préfet, agissant de sa propre initiative ou sur proposition du maire.

#### **ARTICLE 7**

Les membres du conseil d'administration sont nommés pour la durée du mandat municipal.

En cas de démission, de déchéance ou de décès, il est procédé dans les plus brefs délais au remplacement de l'intéressé, et le nouveau membre exerce son mandat pour une durée égale à celle qui restait à courir pour le membre remplacé.

#### **ARTICLE 8**

Le conseil d'administration élit en son sein un président et un vice-président.  
Le président et le vice-président sont élus pour la durée de la mandature municipale.

#### **ARTICLE 9**

Le conseil d'administration se réunit au moins tous les trois mois sur convocation de son président. Il est en outre, réuni chaque fois que le président le juge utile, ou sur la demande du préfet ou de la majorité de ses membres.

L'ordre du jour est arrêté par le président.

Toute convocation est faite par le président, adressée par écrit et à domicile, huit jours francs avant la date de la réunion sauf convocation exceptionnelle.

Les séances du conseil d'administration ne sont pas publiques.

Le directeur de la régie assiste aux séances avec voix consultative, sauf lorsqu'il est personnellement concerné par l'affaire en discussion.

#### **ARTICLE 10**

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer que lorsque la moitié des membres en exercice sont présents physiquement.

Dans le cas contraire, un procès-verbal de carence est dressé par le président qui le joint à la convocation de la réunion suivante qui devra se tenir à trois jours d'intervalle au moins. Au cours des séances convoquées dans ces conditions, le conseil peut délibérer valablement quel que soit le nombre de membres présents.

En cas de partage égal des voix, celle du président est prépondérante.

#### **ARTICLE 11.**

Les fonctions de membres du conseil d'administration sont gratuites.  
Toutefois, les frais de déplacement engagés par les administrateurs pour se rendre aux réunions du conseil d'administration peuvent être remboursés, sur justificatifs, dans les mêmes conditions définies

par les articles 9,10 et 31 du décret n°90-437 du 28 mai 1990 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements des personnels civils sur le territoire métropolitain de la France lorsqu'ils sont à la charge des budgets de l'Etat, des établissements publics nationaux à caractère administratif et de certains organismes subventionnés.

### ARTICLE 12

Le président du conseil d'administration adresse au sous-préfet, dans les huit jours, une expédition des délibérations du conseil.

### ARTICLE 13

Le conseil d'administration délibère sur toutes questions intéressant le fonctionnement de la régie.

## Chapitre 2 DIRECTEUR

### ARTICLE 14

Le directeur de la régie est nommé par le président sur proposition de l'exécutif local.  
Il peut être relevé de ses fonctions dans les mêmes conditions.

### ARTICLE 15

Les fonctions de directeur sont incompatibles avec un mandat de sénateur, député, représentant européen, conseiller général au conseil municipal conféré dans la ou les collectivités intéressées.

Les fonctions de directeur sont incompatibles avec celles de membre du conseil d'administration de la régie.

Le directeur ne peut prendre ou conserver aucun intérêt dans des entreprises en rapport avec la régie, occuper aucune fonction dans ces entreprises, ni assurer des prestations pour leur compte.

### ARTICLE 16

Le directeur assure, sous l'autorité et le contrôle du président du conseil d'administration, le fonctionnement de la régie. A cet effet :

- il prend les mesures nécessaires à l'exécution des décisions du conseil d'administration.
- il exerce la direction de l'ensemble des services, sous réserve des dispositions ci-après concernant l'agent comptable.
- il passe, en exécution les décisions du conseil d'administration, tous actes, contrats, traités et marchés.
- il recrute et licencie le personnel nécessaire dans la limite des inscriptions budgétaires.
- il peut faire assermenter certains agents nommés par lui et agréés par le préfet.
- il peut, sous sa responsabilité et sa surveillance, déléguer sa signature à un ou plusieurs chefs de service.
- il est l'ordonnateur de la régie et, à ce titre, prescrit l'exécution de recettes et dépenses.

### Chapitre 3 AGENT COMPTABLE

#### ARTICLE 17

Les fonctions d'agent comptable, chef de la comptabilité générale, sont confiées soit à un comptable direct du Trésor, soit à un agent comptable spécial. Ce dernier est nommé par le préfet sur proposition du conseil d'administration, après avis du trésorier-payeur général ; il ne peut être remplacé ou révoqué que dans les mêmes formes.

L'agent comptable peut, sous sa responsabilité et avec l'approbation du trésorier-payeur général, déléguer sa signature à un ou plusieurs agents qui constituent ses fondés de pouvoir par une procuration régulière.

#### ARTICLE 18

L'agent comptable peut, sous sa responsabilité, déléguer sa signature à un ou plusieurs agents qu'il constitue ses fondés de pouvoir.

L'agent comptable assure le fonctionnement des services de la comptabilité.

Il est soumis, sous sa responsabilité personnelle et pécuniaire, à l'ensemble des obligations qui incombent aux comptables publics envers du décret n°62-1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique. L'agent comptable est placé sous l'autorité du directeur, sauf pour les actes qu'il accomplit sous sa responsabilité propre en tant que comptable public.

Il est astreint à fournir un cautionnement dont le montant est fixé par le préfet après avis du directeur et du trésorier-payeur général.

#### ARTICLE 19

L'agent comptable est, sous sa responsabilité propre, chargé :

- de la perception des recettes,
- du paiement des mandats émis par le directeur,
- de la tenue de la caisse et du portefeuille.

L'agent comptable a seul qualité pour opérer tout maniement de fonds ou de valeurs. Il veille à la conservation des droits de la régie et au recouvrement des revenus et créances de toute nature.

Il prend en charge les ordres de recettes émis par le directeur.

**ARTICLE 20**

Le directeur peut, ainsi que le président du conseil d'administration, prendre connaissance à tout moment dans les bureaux du comptable des pièces justificatives des recettes et des dépenses et des registres de comptabilité. Il peut recevoir des copies des pièces de comptabilité.

**ARTICLE 21**

Toute saisie-arrêt ou opposition sur les sommes dues par la régie, toute signification de cession ou de transport de ces sommes et toute autre signification ayant pour objet d'en arrêter le paiement sont faites entre les mains de l'agent comptable.

**ARTICLE 22**

Les comptes de l'agent comptable sont justiciables de la Cour des Comptes.

L'agent comptable est soumis au contrôle de l'inspection générale des finances et du trésorier-payeur général ou du receveur des finances.

Le préfet reçoit communication des rapports de contrôle des membres de l'inspection générale des finances et du trésorier-payeur général ou du receveur des finances.

Il peut faire contrôler les opérations et les écritures de la régie par un délégué qu'il désigne à cet effet.

**TITRE II  
FONCTIONNEMENT****ARTICLE 23**

Les dispositions générales de fonctionnement, le régime financier, l'établissement du budget et la tenue de la comptabilité, tels qu'ils résultent des articles R 2221-35 à R 2221-70 du Code Général des Collectivités Territoriales, sont applicables à la présente régie.

**TITRE III  
FIN DE LA REGIE**

Les dispositions qui résultent des articles R 2221-71 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait à Briançon, le 5 juillet 2002

Annexe 2 – Projet éducatif du CIPPA**PROJET EDUCATIF DU CENTRE INTERNATIONAL DE PREPARATION  
PHYSIQUE EN ALTITUDE DE BRIANCON (Hautes Alpes)  
(Agrément Jeunesse et sport et Education Nationale)**

De par ses objectifs définis dans ses statuts, le C.I.P.P.A se doit de présenter un projet éducatif et participe ainsi à l'éducation sportive de ses stagiaires.

La vertu éducative du sport reste encore trop méconnue aussi le C.I.P.P.A tente avec ses moyens de faire comprendre et connaître cette vertu.

Pour ce faire il développe l'accueil, l'hébergement et la restauration des jeunes stagiaires en valorisant les points suivants :

**Le sport des effets bénéfique pour la santé**

Le sport permet un équilibre bénéfique pour l'individu, il permet de se libérer, de s'épanouir, et d'évacuer un éventuel stress quotidien. Nous sensibilisons nos stagiaires sur le mode d'une nutrition saine et équilibrée à mettre en œuvre afin d'atteindre le meilleur d'eux-mêmes pour atteindre la performance sportive adaptée à leur propre niveau.

Un lien étroit avec le responsable et les médecins du centre médico sportif nous permette d'atteindre cet objectif.

Le Centre médico sportif est intégré dans les infrastructures du CIPPA.

Développement d'une hygiène de vie, pour soi mais aussi par la vie communautaire, où chacun doit respecter l'autre.

Intervention des spécialistes du centre médico sportif afin de sensibiliser nos jeunes stagiaires sur les pratiques destructives connues dans le sport (drogue, violence, la triche dans le sport.....)

Sensibilisation sur la connaissance de son corps par l'intervention du responsable de la salle de remise en forme mise à disposition de nos stagiaires.

**Le sport une école de la vie**

Sensibilisation de nos stagiaires aux notions d'effort, de courage, de goût du risque, de persévérance, de maîtrise et de dépassement de soi. Le sport est essentiel au développement personnel de l'individu.

Développement du respect de l'être humain quel que soit leur âge ou leur situation.

L'accueil des stagiaires au C.I.P.P.A, permet et favorise la pratique de la vie en groupe dans le respect de la personnalité et des droits humains de chacun.

**Le sport, une chance pour la cohésion sociale.**

Le sport doit être un élément fort de cohésion sociale. Une tarification adaptée permet d'accueillir des associations dont les ressources financières sont faibles et qui s'adressent à des jeunes pouvant ainsi pratiquer une activité sportive.

Il est important que le sport reste un espace unique de sociabilité où les stagiaires de toutes conditions, de toutes origines et de tous milieux sociaux, se rencontrent et partagent les mêmes efforts et les mêmes émotions.

### **Le sport et les handicapés.**

Le C.I.P.P.A est sensible à l'accueil des handicapés physiques pratiquant des activités sportives. C'est ainsi que le centre est aménagé afin d'accueillir dans les meilleures conditions ces stagiaires. Qui, lorsqu'ils sont présents dans le centre font partager aux autres stagiaires des vertus de courage qui sont très fortes.

### **Les échanges au sein de l'établissement**

Le réceptif de plusieurs stages durant la même période permettent de faire communiquer les jeunes ainsi que leur encadrement sur le fonctionnement de leur propre discipline sportive. Ces échanges sont très fructueux et chacun s'en trouve enrichi.

### **Découverte de l'environnement montagnard**

Par l'activité sportive les jeunes stagiaires découvrent la nature montagnarde et sont sensibilisés à la nécessité de la respecter et de la protéger.

C'est en véhiculant ces valeurs éducatives au sein de notre établissement que nous souhaitons transmettre à nos stagiaires les véritables vertus de l'activité sportive.